

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR "MOTOCONFORT" TYPE C 1 P

Construit par "LA MOTOCONFORT"

16 Rue Lesault — PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT

Nombre de places assises (Y compris le conducteur). — 1

Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT, 16, rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis)

1 - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — En tôle d'acier soudée.

Fourche. — Rigide.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 20x2

Pédalier. — A roue de 36 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 16 dents solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

Le cyclomoteur est démontable. — On retire le guidon bloqué par un levier de serrage, puis la fourche avant, les jeux de direction étant démontables et maintenus par un volant à serrage rapide. L'ensemble poignée des gaz, levier de frein arrière et décompresseur se retire du cintre de guidon pour rester solidaire de la partie arrière.

2 - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 0,97 m.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1,51 m. - Largeur 0,61 m.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,07 m.

Poids du véhicule. — 27 kg.

3 - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle 2 temps - Monocylindrique.

Alésage. — 39 mm - Course - 41,8 mm cylindrée 49,933 cm³

Taux de compression. — 9

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence - huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, contenance 2,8 litres. Fermé par un bouchon vissé en laiton chromé avec possibilité de fermer la mise à l'air.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 4.300 t/mn Correspondant au couple maximum 2.000 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 3.600 t/mn.

Echappement. — Un tube, du type tromblon, d'un diamètre croissant progressivement de 18 à 58 mm, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0,450 litre (longueur 170 mm, diamètre intérieur 58 mm), comportant deux diaphragmes percés de trous. La sortie est effectuée par un tube de 8 mm de diamètre intérieur. Le volume total du dispositif d'échappement est de 0,68 litre. Le bruit mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962 est de 69 dBA.

Le poinçon du constructeur est frappé sur la partie droite arrière du silencieux.

Alimentation du moteur. — Carburateur du type GÜRTNER à passage de 10 mm. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Tubulure d'admission de diamètre 10 mm., de longueur 240 mm. Dispositif de conjugaison gaz frein arrière permettant également de couper les gaz par action sur le frein arrière. Dispositif de départ constitué par un volet au carburateur revenant automatiquement. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, à haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Par pédalage. Décompresseur à main droite au guidon.

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge entrant en action automatiquement quand la vitesse du véhicule atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.000 t/mn.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14x7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier. Cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 36 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.

Dispositif de point mort. — Un dispositif de verrouillage situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication. — $\frac{175}{45} \times \frac{36}{11} = 12,7$

Avec des pneumatiques de 20x2 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,54 m.) au régime du moteur de 1.000 t/mn., la vitesse atteinte est de 7,3 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse du véhicule ressort à 31,5 km/h.

5 - SUSPENSION

Fourche. — Rigide.

6 - FREINAGE

Frein avant. — Sur jante commandé par levier à main gauche et câble. Surface de freinage 8 cm².

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 70 mm commandé par un levier à main droite et câble. Le levier de frein arrière coupe également les gaz, si la poignée tournante est restée ouverte. Surface de freinage 24 cm².

7 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Équipement électrique. — Le volant magnétique alimente sous 6 volts une lanterne trapézoïdale, de largeur 95 à 100 mm, hauteur 50 mm, à lampe jaune et une lanterne arrière rouge qui complète l'équipement.

Catadioptre. — Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration sous le n° E 2 - 2

Antiparasite. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.
Chaque cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

8 - DIVERS

Chaque cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur l'ailette supérieure droite de la culasse portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro du moteur, l'indication CYCLO, ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro de chaque cyclomoteur est frappé sur le support inférieur droit d'accrochage du moteur.
Le numérotage dans la série du type a commencé au numéro 97.000.001.

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du Constructeur, le 18-11-66 que le véhicule N° 97 000 001 à moteur n° 6 091 533 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOCONFORT type C 1 P, satisfait aux dispositions des articles R.69 à R.73, R.104, R. 188 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° AU-1360-66
A Paris, le 10 Janvier 1967
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : PROUST)

Vu :
Paris, le 10 Janvier 1967
L'Ingénieur des Mines,
(signé : ARNOUIL)

A Paris, le 10 Janvier 1967
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.
(Mines)
(signé : FLAGEOLET)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, "LA MOTOCONFORT" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis), constructeurs, certifions : a) que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur	6 Puissance administrative : 1 cheval
2 Marque : Motoconfort	7 Carrosserie :
3 Type : C 1 P	8 Nombre de places assises : 1.
4 N° dans la série du type : cadre..... moteur.....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 27 kgs
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 49,933 cm ³ . 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le
pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Fait à



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".